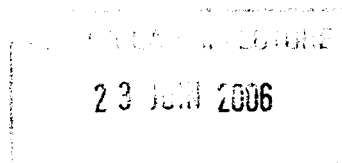


Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux



Colmar, le

ARRETE **2006 - 00338** **DSOL**

du 22 JUIN 2006

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2006
pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de L'Association Solidarité du
Rhin à BIESHEIM**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment l'article 45 ;

VU la convention fixant les modalités de fonctionnement et de financement du service, en
cours de signature;

VU les propositions de l'établissement ;

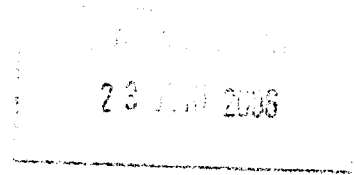
SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2006, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAVS de l'Association Solidarité du Rhin de Biesheim sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	15 880,00 €
Groupe II :	151 337,00 €
Groupe III :	24 643,00 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total dépenses :	191 860,00 €
Recettes :	
Groupe I :	170 761,63 €
Groupe II :	0,00 €
Groupe III :	0,00 €
Incorporation du résultat :	21 098,37 €
Total recettes :	191 860,00 €



ARTICLE 2 :

La dotation globale de fonctionnement du SAVS de l'Association Solidarité du Rhin à Biesheim, est fixée à :

170 761,63 €

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN AIDE SOCIALE EXÉCUTIVE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat : 23 JUIN 2006
	Publication - Notification de : 27 JUIN 2006



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Personnes handicapées
en situation de handicap

Sophie DINTINGER

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER